

Information aux patients : ANESTHESIE AMBULATOIRE

L'anesthésie ambulatoire doit permettre votre sortie de l'hôpital le soir même, environ 5 heures après sa réalisation.

Cependant ce caractère ambulatoire ne doit pas augmenter les risques.

Pour cela, certaines précautions sont absolument indispensables, et les médecins se réserveront éventuellement la possibilité d'interdire ou de retarder votre sortie :

1. LE MATIN DE L'ANESTHESIE :

- Soyez à jeun strict depuis la veille minuit (sans manger, ni boire) ; évitez de fumer. Vous pouvez prendre vos médicaments importants avec une gorgée d'eau.
- Avisez les médecins de tout changement dans votre état de santé depuis la précédente consultation.
- Présentez-vous sans maquillage, prothèse dentaire, vernis à ongles, bijoux, verres de contact...
- N'apportez pas d'objets de valeur.

2. APRES L'ANESTHESIE :

- Vous ne serez pas autorisé(e) à repartir seul(e). La présence d'une personne vous accompagnant, et restant avec vous la première nuit est indispensable.
- Prévoyez l'éventualité d'une hospitalisation, ou d'un retard à votre sortie.
- Vous pourrez boire et manger légèrement dès votre retour.

3. JUSQU'AU LENDEMAIN :

Les produits utilisés pour l'anesthésie sont susceptibles d'altérer temporairement votre jugement, même si vous vous sentez totalement réveillé. Aussi, pendant ce délai :

- Ne conduisez pas votre voiture ou un appareil dangereux.
- Ne prenez aucun somnifère ni tranquillisant.
- Ne prenez aucune décision importante.
- Restez en mesure de joindre rapidement un médecin.

En cas de problème, vous pouvez joindre un médecin de permanence au numéro suivant :

05 61 32 27 41

(D'après SFAR 1993)